



BASSINS

Bassins, le 4 novembre 2019

Préavis n° 15/19

Préavis municipal relatif à l'établissement d'un règlement communal de gestion du fonds en matière d'énergie renouvelable

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. BUT

Le présent préavis a pour but de demander la création d'un fonds communal concernant les aides communales aux énergies renouvelables et d'en régler les dispositions financières.

2. EXPOSE DES MOTIFS

Plusieurs citoyens ou / et conseillers communaux ont émis quelques réserves sur les dispositions légales en matière d'énergie solaire ou renouvelable et leurs applications par la municipalité. Par le biais de postulat sur les bornes publiques de recharge des voitures électriques ou d'interpellation au sujet des frais astronomiques des procédures administratives lors de l'annonce d'installations de constructions de panneaux solaires, la municipalité présente ce préavis de création de fonds communal d'aide aux énergies renouvelables. Force est de constater que cette problématique énergétique n'est pas nouvelle. En 2009, la municipalité avait tenté d'introduire un règlement sur l'énergie mais n'avait pas été suivie à l'époque.

3. DESCRIPTION DU PROJET

La réponse à l'interpellation au sujet des panneaux solaires et au postulat borne électrique pour voiture explique les tenants et les aboutissants de la problématique rencontrée et du projet proposé par le préavis.

Il faut aussi prendre en considération notre nouveau plan d'affectation communal et les effets de la loi sur l'aménagement du territoire.

4. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité désire éviter des polémiques administratives et tient à réfléchir à la problématique énergétique de demain.

C'est notre contribution au climat et nous ne pouvons pas y être insensible.

Nous proposons de prendre le règlement – type communal édité par le canton et précisons au moyen d'une directive, non soumise au vote du conseil communal, les montants des subventions accordées aux citoyens.

Vous trouverez le nouveau règlement joint au préavis et fait partie intégrante du préavis.

Nous désirons aussi soutenir le vélo électrique pour les jeunes et ainsi peut-être éviter des trajets en véhicule motorisé.



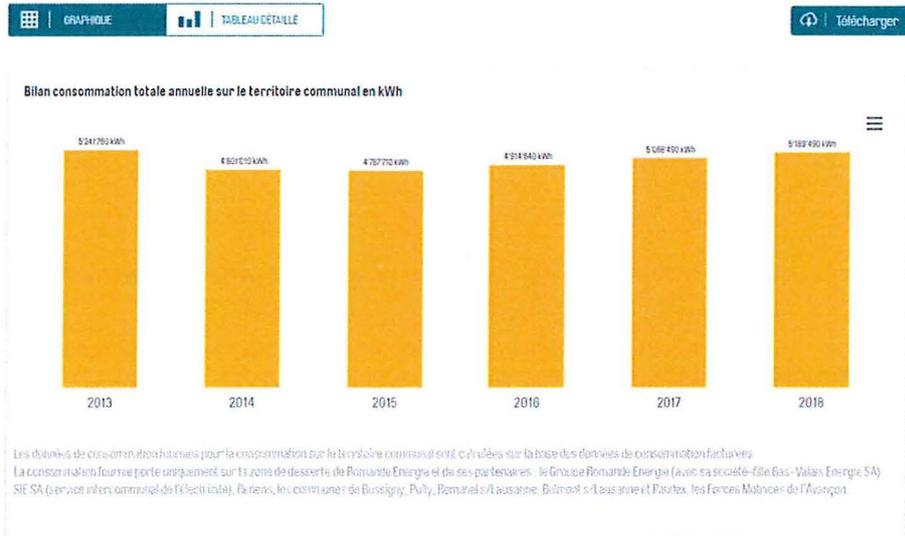
BASSINS

Prévision des incidences financières et planification financière pour fixer les montants maximums des taxes

Les montants en jeu sont indiqués par la Romande Energie.

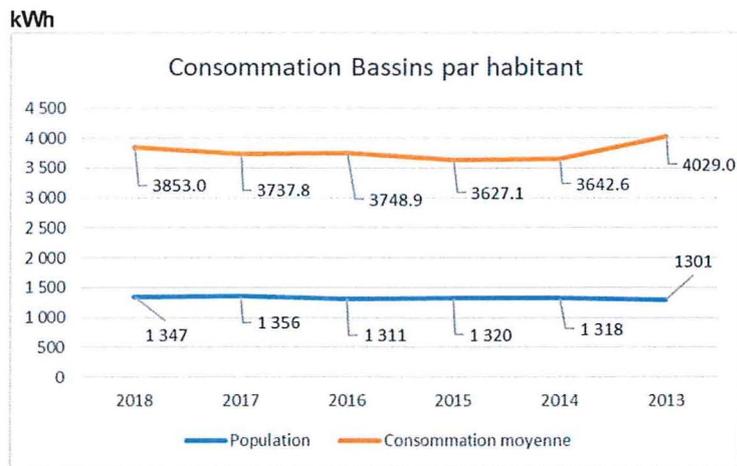
Données Romande Energie

Bilan sur le territoire communal



		2018	2017	2016	2015	2014	2013
		kWh	kWh	kWh	kWh	kWh	kWh
Consommation		5 189 940.00	5 068 490.00	4 914 840.00	4 787 100.00	4 801 010.00	5 241 760.00
Taxe en CHF	0.01	51 899.40	50 684.90	49 148.40	47 877.10	48 010.10	52 417.60

		2018	2017	2016	2015	2014	2013
Population		1 347	1 356	1 311	1 320	1 318	1301
Consommation moyenne		3853.0	3737.8	3748.9	3627.1	3642.6	4029.0



En ce qui concerne la taxe imaginée, elle est fixée à 0.01 CHF par kWh et le montant perçu serait d'environ 50'000 CHF par année pour capitaliser ou investir dans la transition énergétique et offrir à nos concitoyens les mêmes avantages que les grandes villes.



BASSINS

Le principe d'alimentation du fonds communal « énergie » repose sur le principe suivant :

il est perçu une **taxe communale énergie est de 0.01 CHF par kWh** basée l'électricité consommée auprès de la Romande Energie.

5. DÉLAIS DE RÉALISATION

Les taxes seront perçues dès le 1^{er} janvier 2020 selon les dispositions légales.

Le subventionnement entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

6. CONCLUSIONS

En fonction des explications données par la Municipalité, il est demandé au conseil communal de Bassins :

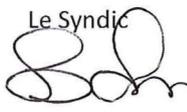
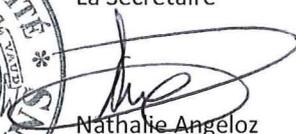
- vu le préavis municipal n° 15/19,
- oui les conclusions du rapport de la commission des finances,

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

- **d'approuver les articles 1 à 14 du RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA TAXE SPECIFIQUE SUR L'ENERGIE ELECTRIQUE**

ainsi que toutes les conditions indiquées par le préavis.

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic  La Secrétaire 
Didier Lohri  Nathalie Angeloz